

ENJEU A : Une eau de qualité optimale pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none"> • (I) Responsabiliser les usagers aux impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection possible et aux avantages d'une eau de qualité; 	<ul style="list-style-type: none"> - (a) Informer et sensibiliser les usagers sur les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection possible et aux avantages d'une eau de qualité; - (b) Renforcer les capacités et les compétences des autorités et des usagers à appliquer les mesures de protection possible de la qualité de l'eau. 	<p>1 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les intervenants de la forêt privée et de la forêt publique quant aux impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection et aux avantages de la gestion par bassin versant.</p> <p><u>Forêt publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires / UAF 12-51 (prévision 2008) = 15 - Bénéficiaires / UAF 11-51 (prévision 2008) = 12 - Entrepreneurs forestiers = 8 <p><u>Forêt privée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenants forestiers de la forêt privée = 16 - Propriétaires de lots privés forestiers = 1700 	<p>Forêt publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels du MRNF, de gestionnaires fauniques, de détenteurs de CAAF, d'entrepreneurs forestiers et d'intervenants récréatifs et récréotouristiques rencontrés <p>Forêt privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels de l'ARMVFP du BSL et de travailleurs forestiers associés aux organismes de gestion en commun (OGC) rencontrés ☞ Nombre de propriétaires de lots privés forestiers sensibilisés et/ou rencontrés
		<p>2 - D'ici 2013 (4 ans), sensibiliser tous les agriculteurs qui exercent une activité agricole et les conseillers agroenvironnementaux qui interviennent dans le bassin versant quant aux impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection et aux avantages de la gestion par bassin versant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises en 2006 = 51 - Conseillers agroenvironnementaux = 12 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'agriculteurs rencontrés ☞ Nombre de conseillers agroenvironnementaux rencontrés
		<p>3 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les usagers de VHR (véhicules hors route) quant aux impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection et aux avantages de la gestion par bassin versant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clubs Quad = 2 (environ 550 membres) - Clubs Motoneige = 2 (nombre de membres non disponible) 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'usagers de VHR rencontrés ☞ Nombre d'agents de surveillance de sentiers rencontrés
		<p>4 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser toutes les associations de protection environnementale de lac ou tous les propriétaires riverains des 14 principaux plans d'eau en villégiature privée sur les impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association formée en 2006 = 1/14 - Propriétaires riverains en 2006 = 375 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'associations de lac rencontrées ☞ Nombre de propriétaires riverains rencontrés
		<p>5 - D'ici 2017 (8 ans), encourager la formation d'associations de protection environnementale sur tous les plans d'eau en villégiature privée et soutenir les associations déjà existantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association formée en 2006 = 1/14 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'associations créées ☞ Nombre de groupe de villégiateurs rencontrés ☞ Nombre d'associations soutenues

ENJEU A : Une eau de qualité optimale pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
		<p>6 - D'ici 2017 (8 ans), accompagner activement les autorités dans l'élaboration des politiques et des règlements en lien avec la gestion et la protection de l'eau et faciliter leur application.</p> <p>- Municipalités régionales de comté = 3 - Municipalités = 12</p>	<p>☞ Nombre de MRC et de municipalités rencontrées</p> <p>☞ Nombre de MRC et de municipalités qui ont adopté des politiques et des règlements et qui ont mis en place des mesures de contrôle</p>
		<p>7 - Annuellement, sensibiliser la clientèle scolaire de niveau secondaire 1 et 2 à la gestion par bassin versant et à la protection de la qualité de l'eau.</p> <p>- Écoles = 5; Élèves = 1334 (2005)</p>	☞ Nombre d'élèves rencontrés
		<p>8 - D'ici 2011 (2 ans), offrir aux enseignantes et aux enseignants du niveau primaire de participer à un atelier de formation sur les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection et aux avantages de la gestion par bassin versant.</p>	☞ Nombre d'appels d'offre déposés
		<p>9 - Annuellement, sensibiliser l'ensemble des citoyens quant aux impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau, aux mesures de protection et aux avantages de la gestion par bassin versant.</p>	☞ Nombre d'activités réalisées
<ul style="list-style-type: none"> • (II) Améliorer les connaissances relatives à la qualité des eaux de surface et souterraines; 	<ul style="list-style-type: none"> - (c) Compléter le portrait de la qualité de l'eau potable issue des réseaux de distribution; - (d) Réaliser un portrait de la qualité de l'eau souterraine; - (e) Compléter le portrait de la qualité des eaux de surface. 	<p>10 - Dès 2010, poursuivre le suivi de la qualité de l'eau de surface des stations existantes de la rivière Rimouski (3 stations suivies/5) et des rivières Levasseur (1), du Bois-Brûlé (1), du Chat (1), Brûlé (1) et Ferrée (1/2) ainsi que du ruisseau de la Savane (1/2) et en assurer la surveillance biologique par le biais des macroinvertébrés benthiques (IIB).</p> <p>- Stations = 9 (02200019, 21, 22, 23, 24, 26, 32, 34 et 36)</p>	☞ Nombre de stations suivies
		<p>11 - D'ici 2017 (8 ans), obtenir le portrait de la qualité de l'eau de surface de certains autres tributaires de la rivière Rimouski dont un minimum de quatre rivières, soit les rivières Rigoumabe, du Grand Touradi et Macpès ainsi que du ruisseau du Petit lac Macpès.</p> <p>- Stations = 4 (minimum)</p>	☞ Nombre de nouvelles stations suivies
		<p>12 - D'ici 2011 (2 ans), réaliser l'inventaire des informations disponibles sur la qualité de l'eau des principales nappes aquifères exploitées.</p>	☞ Nombre de sources d'information contactées
		<p>13 - D'ici 2011 (2 ans), réaliser la caractérisation des lacs affectés par des épisodes de floraison de cyanobactéries.</p>	☞ Nombre de lacs caractérisés
		<p>14 - D'ici 2017 (8 ans), améliorer nos connaissances et réaliser un portrait de la qualité de l'eau des principales nappes aquifères exploitées.</p>	☞ Degré d'avancement du portrait

ENJEU A : Une eau de qualité optimale pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
		<p>15 - D'ici 2017 (8 ans), encourager les villégiateurs ou les associations de protection environnementale des plans d'eau en villégiature à intégrer le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) du MDDEP.</p> <p>- Association formée en 2006 = 1/14 - Propriétaires riverains en 2006 = 375</p>	<p>☞ Nombre de lacs en villégiature intégrés au RSVL</p>
		<p>16 - D'ici 2013 (4 ans), encourager les propriétaires d'installations individuelles et collectives à réaliser un suivi de la qualité de l'eau potable.</p> <p>- Résidences munies d'installations septiques = ± 2800</p>	<p>☞ Nombre de résidences qui ont un suivi annuel</p>
<ul style="list-style-type: none"> (III) Prévenir et réduire les sources de contaminants d'origine diffuse et ponctuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> (f) Améliorer nos connaissances sur les sources de pollutions diffuse et ponctuelle; (g) Apporter, au besoin, des mesures correctrices afin de prévenir et de réduire les sources de contaminants. 	<p>17 - D'ici 2017 (8 ans), s'assurer de la réalisation d'études visant à mieux comprendre la nature et l'ampleur de la pollution diffuse d'origine agricole pour les sous-bassins agricoles de 2^{ième} ordre du bassin versant (assainissement agricole).</p> <p>- Sous-bassins agricoles de 2^{ième} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p>	<p>☞ Nombre de sous-bassins caractérisés</p>
		<p>18 - D'ici 2017 (8 ans), s'assurer de la réalisation d'études visant à recenser et à connaître la conformité et l'efficacité des installations septiques dans les secteurs où il y a des pressions anthropiques.</p> <p>- Résidences munies d'installations septiques = ± 2800</p>	<p>☞ Nombre d'études réalisées</p>
		<p>19 - D'ici 2013 (4 ans), s'assurer de la réalisation d'études visant à caractériser les réseaux pluviaux ainsi que les ouvrages de surverse (assainissement municipal).</p> <p>- Municipalités = 3</p>	<p>☞ Nombre de municipalités qui auront un portrait complet</p>
		<p>20 - D'ici 2013 (4 ans), s'assurer de la réalisation de caractérisation d'efficacité des bandes riveraines dans les secteurs où il y a des pressions anthropiques (érosion des rives et des sols).</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ième} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p>	<p>☞ Nombre de sous-bassins caractérisés</p>
		<p>21 - D'ici 2017 (8 ans), s'assurer de la réalisation d'études visant à mieux comprendre la nature et l'ampleur des sources de pollutions diffuse et ponctuelle des autres usages pour les sous-bassins où il y a des pressions anthropiques.</p> <p>- (Priorité 1 : Prélèvements de matières premières; 2) Dépôts clandestins; 3) Les réseaux routiers; 4) Les sites récréatifs; 5) Les sites contaminés, les dépôts en tranchée, les dépôts de neiges usées et les dépôts de matériaux dangereux et 6) Traverses de cours d'eau en milieu forestier.</p>	<p>☞ Nombre d'études réalisées</p> <p>☞ Nombre de sites problématiques identifiés</p>
		<p>22 - Annuellement, identifier et s'assurer de la mise en place des mesures correctrices afin de réduire et de prévenir les sources de pollutions diffuse et ponctuelle.</p>	<p>☞ Nombre de mesures correctrices identifiées et mises en place</p>

ENJEU A : Une eau de qualité optimale pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
		<p>23 - D'ici 2013 (4 ans), compléter l'inventaire et caractériser les sites d'extraction des agrégats actifs et inactifs et définir leurs impacts sur le milieu hydrique.</p> <p>- Sites d'extraction des agrégats : 15 gravières et 24 sablières/carrières.</p>	<p>☞ Inventaire complété</p> <p>☞ Impacts connus</p>

ENJEU B : Une eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none"> (IV) Responsabiliser les usagers aux impacts des activités humaines sur la quantité d'eau, aux mesures d'économie d'eau potable et aux avantages d'une eau en quantité suffisante; 	<p>- (h) Informer et sensibiliser les usagers sur les impacts découlant des activités humaines et sur les usages rationnels et responsables de l'eau.</p>	<p>24 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les intervenants de la forêt privée et de la forêt publique quant aux impacts de leurs activités sur le régime hydrique, aux mesures de protection et sur les usages rationnels et responsables de l'eau.</p> <p><u>Forêt publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires / UAF 12-51 (prévision 2008) = 15 - Bénéficiaires / UAF 11-51 (prévision 2008) = 12 - Entrepreneurs forestiers = 12 <p><u>Forêt privée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenants forestiers de la forêt privée = 16 - Propriétaires de lots privés forestiers = 1 700 	<p>Forêt publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels du MRNF, de gestionnaires fauniques, de détenteurs de CAAF, d'entrepreneurs forestiers et d'intervenants récréatifs et récréotouristiques rencontrés <p>Forêt privée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels de l'AMVFP du BSL et de travailleurs forestiers associés aux organismes de gestion en commun (OGC) rencontrés ☞ Nombre de propriétaires de lots privés forestiers sensibilisés et/ou rencontrés
		<p>25 - D'ici 2013 (4 ans), sensibiliser tous les agriculteurs qui exercent une activité agricole et les conseillers agroenvironnementaux qui interviennent dans le bassin versant quant aux impacts de leurs activités sur le régime hydrique, aux mesures de protection et sur les usages rationnels et responsables de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises en 2006 = 51 - Conseillers agroenvironnementaux = 12 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'agriculteurs rencontrés ☞ Nombre de conseillers agroenvironnementaux rencontrés
		<p>26 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les usagers de VHR (véhicules hors route) quant aux impacts de leurs activités sur le régime hydrique et aux mesures de protection de l'eau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clubs Quad = 2 (environ 550 membres) - Clubs Motoneige = 2 (nombre de membres non disponible) 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'usagers de VHR rencontrés ☞ Nombre d'agents de surveillance de sentiers rencontrés
		<p>27 - Annuellement, sensibiliser l'ensemble des citoyens sur les usages rationnels et responsables de l'eau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'activités réalisées
		<p>28 - D'ici 2017 (8 ans), accompagner activement les autorités (3 MRC et 12 municipalités) dans l'élaboration des politiques et des règlements en lien avec la gestion et la protection de l'eau et faciliter leur application.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Municipalités régionales de comté = 3 - Municipalités = 12 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de MRC et de municipalités rencontrées ☞ Nombre de MRC et de municipalités qui ont adopté des politiques et des règlements et qui ont mis en place des mesures de contrôle

ENJEU B : Une eau en quantité suffisante pour répondre aux besoins des usagers

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
		<p>29 - Annuellement, sensibiliser la clientèle scolaire de niveau secondaire 1 et 2 à la gestion par bassin versant et aux usages rationnels et responsables de l'eau.</p> <p>- Écoles = 5; Élèves = 1334 (2005)</p>	<p>☞ Nombre d'élèves rencontrés</p>
<ul style="list-style-type: none"> (V) Améliorer les connaissances relatives à la disponibilité en eau; 	<p>- (i) Documenter la dynamique des eaux souterraines et des eaux de surface.</p>	<p>30 - D'ici 2011 (2 ans), réaliser l'inventaire des informations disponibles des principales nappes aquifères exploitées.</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ème} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p> <p>31 - D'ici 2017 (8 ans), améliorer nos connaissances des principales nappes aquifères exploitées.</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ème} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p>	<p>☞ Nombre de sources d'information contactées</p> <p>☞ Nombre de nappes aquifères identifiées</p> <p>☞ Nombre de sous-bassins caractérisés</p>
<ul style="list-style-type: none"> (VI) Contribuer au maintien de la disponibilité en eau. 	<p>- (j) S'assurer que l'exploitation de la ressource eau s'effectue dans un contexte de développement durable.</p>	<p>32 - D'ici 2017 (8 ans), débiter la réalisation d'un bilan de l'offre et de la demande des principales nappes aquifères exploitées et évaluer leur capacité de recharge, les volumes disponibles et les quantités consommées par les différents acteurs.</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ème} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p> <p>33 - D'ici 2017 (8 ans), améliorer nos connaissances sur les périodes et les secteurs de consommation intense.</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ème} ordre = 13 (00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p> <p>34 - D'ici 2011 (2 ans), définir les usages prioritaires et mettre en place un mécanisme de conciliation des usages liés à l'eau.</p>	<p>☞ Degré d'avancement du bilan</p> <p>☞ Nombre de sous-bassins caractérisés</p> <p>☞ Nombre de secteurs caractérisés</p> <p>☞ Nombre de sous bassins caractérisés</p> <p>☞ Hiérarchisation des usages complétée</p> <p>☞ Mécanisme de conciliation opérationnel</p>

ENJEU C : L'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains et de la biodiversité

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none"> (VII) Sensibiliser les usagers à l'importance des écosystèmes aquatiques et riverains et de la biodiversité; 	<p>- (k) Sensibiliser les usagers sur l'importance de conserver les écosystèmes aquatiques et riverains et de maintenir la biodiversité.</p>	<p>35 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les intervenants de la forêt privée quant à l'importance des bandes riveraines, de la conservation des milieux humides et au maintien de la biodiversité.</p> <p><u>Forêt privée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenants forestiers de la forêt privée = 16 - Propriétaires de lots privés forestiers = 1 700 - Proportion de propriétaires ayant fait une coupe dans une bande riveraine, territoire de la MRC de Rimouski-Neigette (données non publiées, Observatoire for. du BSL 2007) : 24% 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels de l'ARMVFP du BSL et de travailleurs forestiers associés aux organismes de gestion en commun (OGC) rencontrés ☞ Nombre de propriétaires de lots privés forestiers sensibilisés et/ou rencontrés
		<p>36 - Aux cinq ans, fidéliser les propriétaires de lots privés engagés dans la conservation volontaire de milieux humides à l'échelle du bassin versant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires engagés = 215 (2007) - Milieux humides protégés = 75 - Superficie concernée = 1000 ha 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de propriétaires engagés qui seront fidélisés ☞ Proportion (%) de la superficie fidélisée
		<p>37 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser les pêcheurs sportifs aux conséquences de l'introduction d'espèces aquatiques compétitrices et envahissantes et intervenir auprès des gestionnaires de territoire faunique afin qu'ils mettent en place des mesures préventives afin d'éviter leur introduction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de gestionnaires informés ☞ Nombre de mesures préventives mises en place ☞ Nombre de dépliants distribués
		<p>38 - D'ici 2013 (4 ans), sensibiliser tous les agriculteurs qui exercent une activité agricole et les conseillers agroenvironnementaux qui interviennent dans le bassin versant quant à l'importance d'assurer une gestion adéquate des bandes riveraines et de maintenir l'intégrité de celles-ci.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises en 2006 = 51 - Conseillers agroenvironnementaux = 12 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre d'agriculteurs rencontrés ☞ Nombre de conseillers agroenvironnementaux rencontrés
		<p>39 - D'ici 2017 (8 ans), sensibiliser tous les intervenants de la forêt publique quant à l'importance de moduler les modalités d'intervention ou les dispositions du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public.</p> <p><u>Forêt publique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bénéficiaires / UAF 12-51 (prévision 2008) = 15 - Bénéficiaires / UAF 11-51 (prévision 2008) = 12 - Autres intervenants forestiers de la forêt publique = 6 	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de professionnels du MRNF, de gestionnaires fauniques, de détenteurs de CAAF, d'entrepreneurs forestiers et d'intervenants récréatifs et récréotouristiques rencontrés ☞ Nombre de modalités ou de dispositions qui auront été modifiées

ENJEU C : L'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains et de la biodiversité

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
		<p>40 - D'ici 2012 (3 ans), sensibiliser toutes les associations de protection environnementale de lac ou tous les propriétaires riverains des 14 principaux plans d'eau en villégiature sur l'importance de restaurer et de maintenir les bandes riveraines et aux conséquences de l'introduction d'espèces aquatiques compétitrices et envahissantes et des mesures préventives afin d'éviter leur introduction.</p> <p>- Association formée en 2006 = 1/14 - Propriétaires riverains en 2006 = 375</p>	<p>☞ Nombre d'associations rencontrées</p> <p>☞ Nombre de propriétaires riverains rencontrés</p>
<ul style="list-style-type: none"> (VIII) Améliorer les connaissances sur les écosystèmes aquatiques et riverains et sur la biodiversité; 	<ul style="list-style-type: none"> (l) Compléter l'inventaire des bandes riveraines de la rivière Rimouski et de certains de ses principaux tributaires; (m) Améliorer nos connaissances quant à la présence des espèces désignées menacées ou vulnérables et sur la diversité faunique et floristique; (n) Améliorer nos connaissances sur les écosystèmes d'intérêt (habitats fauniques, écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), cours d'eau et plans d'eau, milieux humides). 	<p>41 - D'ici 2013 (4 ans), caractériser les bandes riveraines dans les secteurs où il y a des pressions anthropiques.</p> <p>- Sous-bassins de 2^{ème} ordre = 13 (No. 00 (nord du BV), 01, 02, 05, 08b, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29)</p> <p>42 - En continu, sensibiliser l'ensemble des usagers sur la présence probable des espèces désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et à la déclaration de celles-ci.</p> <p>- Présence confirmée : poisson (2), flore (8) amphibien (1)</p> <p>43 - D'ici 2013 (4 ans), inventorier et caractériser les milieux humides et les cours d'eau situés en territoire public et établir des priorités de protection.</p> <p>44 - D'ici 2012 (3 ans), confirmer ou infirmer la présence d'une frayère à éperlan arc-en-ciel (population du sud de l'estuaire) dans la rivière Rimouski et, au besoin, définir un plan de réhabilitation.</p> <p>45 - D'ici 2012 (3 ans), sensibiliser l'ensemble des usagers sur l'identification des habitats, des géosystèmes et des écosystèmes d'intérêt et à la déclaration de ceux-ci.</p> <p><u>Reconnus</u> - Écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) = 4</p>	<p>☞ Proportion de couverture dans les sous-bassins ciblés</p> <p>☞ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</p> <p>☞ Nombre de déclarations confirmées</p> <p>☞ Nombre d'observateurs formés</p> <p>☞ Caractérisation et cartographie complétées</p> <p>☞ Nombre de milieux caractérisés</p> <p>☞ Proportion (%) de cours d'eau caractérisés</p> <p>☞ Stratégies de protection définies</p> <p>☞ Confirmation ou non d'activités de fraye</p> <p>☞ Nombre d'actions de sensibilisation réalisées</p> <p>☞ Nombre de déclarations confirmées</p> <p>☞ Nombre d'observateurs formés</p> <p>☞ Caractérisation et cartographie complétées</p>

ENJEU C : L'intégrité des écosystèmes aquatiques et riverains et de la biodiversité

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none"> (IX) S'assurer de la conservation et de la mise en valeur des habitats et des espèces. 	<ul style="list-style-type: none"> (o) Protéger et mettre en valeur les écosystèmes aquatiques, riverains et la biodiversité; (p) Renforcer les capacités et les compétences des autorités et des usagers à appliquer les mesures de protection possible des habitats aquatiques et des écosystèmes riverains; (q) Mettre en valeur la ressource saumon. 	<p>46 - D'ici 2011 (2 ans), mettre en place un processus de concertation pour la gestion durable et la protection des cours d'eau dans la MRC de Rimouski-Neigette.</p>	<p>☞ Mécanisme de concertation opérationnel</p>
		<p>47 - D'ici 2011 (3 ans), pour 33 % des entreprises agricoles (17/51), s'assurer de la réalisation de projets de conservation des sols et de préservation, de restauration et de mise en valeur des bandes riveraines en milieu agricole.</p> <p>- Entreprises en 2006 = 51</p>	<p>☞ Nombre d'entreprises agricoles qui ont restauré, préservé et mis en valeur en tout ou en partie les bandes riveraines de leur propriété</p> <p>☞ Nombre d'entreprises agricoles qui ont mis en application des mesures de conservation des sols</p>
		<p>48 - D'ici 2017 (8 ans), accompagner activement les autorités dans l'élaboration des politiques et des règlements en lien avec la gestion et la protection de l'eau et faciliter leur application, dont particulièrement la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.</p> <p>- Municipalités régionales de comté = 3 - Municipalités = 12</p>	<p>☞ Nombre de MRC et de municipalités rencontrées</p> <p>☞ Nombre de MRC et de municipalités qui ont adopté des politiques et des règlements et qui ont mis en place des mesures de contrôle</p>
		<p>49 - D'ici 2017 (8 ans), s'assurer de la réalisation d'actions visant l'augmentation de la population de saumon de la rivière Rimouski.</p> <p>- Montaisons de saumons de 2000 à 2006 = 296, 417, 240, 381, 325, 444 et 455.</p>	<p>☞ Nombre d'actions soutenues</p>
		<p>50 - D'ici 2017 (8 ans), élaborer une stratégie de protection des habitats aquatiques qui supporte des espèces en péril, désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.</p> <p>- Présence d'espèces confirmée : 3 (2 poissons + 1 amphibien) - Habitats aquatiques protégés : 0</p>	<p>☞ Stratégie de protection définie</p>
		<p>51 - D'ici 2017 (8 ans), s'assurer de la réalisation d'actions visant à réduire les problèmes liés aux traverses de cours d'eau en forêt privée.</p>	<p>☞ Nombre d'actions soutenues</p>
		<p>52 - En continu, soutenir les initiatives visant à protéger les écosystèmes aquatiques et riverains, la biodiversité et la géodiversité.</p>	<p>☞ Nombre d'initiatives soutenues</p>
		<p>53 - D'ici 2011 (3 ans), accompagner activement les autorités municipales dans l'élaboration d'une stratégie de protection et de mise en valeur des milieux humides en forêt privée.</p> <p>- Municipalités régionales de comté = 3 - Municipalités = 12</p>	<p>☞ Nombre de MRC et de municipalités rencontrées</p> <p>☞ Nombre de MRC ou de municipalités qui ont adopté une stratégie</p>

ENJEU D : L'harmonisation et la planification des activités associées à l'eau

ORIENTATION	OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIF SPÉCIFIQUE	INDICATEUR
<ul style="list-style-type: none"> • (X) Améliorer les connaissances reliées aux contraintes et phénomènes naturels ainsi qu'aux activités humaines; 	<ul style="list-style-type: none"> - (r) Améliorer nos connaissances sur les zones inondables, d'érosion, de glissement de terrain et le régime des glaces de la rivière Rimouski; - (s) Améliorer nos connaissances sur les impacts des activités humaines. 	<p>54 - D'ici 2012 (4 ans), s'assurer de la réalisation de portraits et d'études spécifiques aux zones inondables, d'érosion, de glissement de terrain et du régime des glaces de la rivière Rimouski.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de portraits et d'études réalisées
<ul style="list-style-type: none"> • (XI) Maintenir et favoriser les processus de concertation et d'harmonisation pour l'ensemble des activités reliées au milieu hydrique. 	<ul style="list-style-type: none"> - (t) Poursuivre la concertation avec les intervenants forestiers et l'harmonisation des activités forestières avec la protection du milieu hydrique; 	<p>55 - En continu, participer aux concertations qui concernent l'harmonisation des activités forestières avec la protection du milieu hydrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Mécanismes de concertation maintenus
	<ul style="list-style-type: none"> - (u) Amorcer la concertation avec les villégiateurs, les intervenants des milieux agricoles et urbains et l'harmonisation des activités agricoles, de villégiature et urbaines avec la protection du milieu hydrique. 	<p>56 - Au besoin, participer ou mettre en place des processus de concertation qui concernent les conflits d'usage et l'harmonisation des activités agricoles, de la villégiature et des activités urbaines avec la protection du milieu hydrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nombre de processus de concertation mis en place
		<p>57- D'ici 2011 (3 ans), s'assurer d'une mise en valeur des différents potentiels récréatifs et récréotouristiques du corridor de la rivière Rimouski.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Plan d'affaires réalisé ☞ Mise en œuvre débutée